

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n°2022/191

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 47 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Cour et Buis, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est également transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 20 septembre 2022

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	M. MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	M. DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	M. SEGUI Jean-Michel
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice - M. SOLMAZ Kénan
BOUGE CHAMBALUD	M. ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	M. MALATRAIT Jean-Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	M. BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	M. GARNIER Jacques
JARCIEU	M. BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	M. MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	M. MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	M. MERLIN Denis
PISIEU	M. DURIEUX Jean-Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	M. PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mme FAVRE PETIT MERMET Patricia
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	M. DURANTON Robert - M. PEY René - Mme BONNET Josette - M. ROUSVOAL Marc - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	M. TEIL Laurent
SAINT BARTHELEMY	M. BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	M. MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	M. MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	M. GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - M. CORRADINI Louis - Mme RABIER Christine - M. RULLIERE Claude - Mme CHOUCHANE Aïda
SAINT PRIM	M. CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, M. AZZOPARDI Xavier
SONNAY	M. LHERMET Claude

VERNIOZ

Mr REY Jean-Marc

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mme BONNET Josette – Mme HAINAUD Marie Christine pouvoir à Mr PEY René – Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mme BUNIAZET Françoise – Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kenan

**EXCUSES** : Mme CLARET Nelly – Mr FLAMANT Yann - Mme GRANGEOT Christelle – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle - Mr ILTIS Laurent – Mme BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



### **OBJET : Ressources humaines : Créations de postes**

Madame la Présidente propose au Conseil communautaire la création des postes suivants :

#### a. Réseau de lecture publique

Création de poste à la suite de l'étude sur l'adaptation des services de la médiathèque et du réseau ECuME menée par TOSCA consultants qui préconise la consolidation du pilotage du réseau par la création d'un poste de **Directeur/trice de la lecture publique et de la coordination du réseau**. Le Comité Technique a émis un avis favorable à la nouvelle organisation du service de lecture publique et à la création de ce poste le 11 avril 2022 :

- 1 poste de conservateur territorial des bibliothèques à temps complet.

Création de poste dans le cadre d'une promotion interne.

- 1 poste d'Assistant de Conservation à temps complet pour assurer les missions de bibliothécaire animateur réseau spécialité animation culturelle.

#### b. Conservatoire

Création des postes suivants motivées par les situations décrites ci-après :

- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe spécialité Guitare 13/20 heures correspondant au remplacement d'un agent démissionnaire et d'un agent titulaire ayant fait valoir ses droits à pension.
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe spécialité Guitare 20/20 heures, augmentation de 3 heures correspondant au remplacement d'un agent titulaire en maladie.
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe DUMI 8/20 heures correspondant au remplacement d'un agent souhaitant diminuer son temps de travail.
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe DUMI 2/20 heures, diminution de 8 heures correspondant à la demande de l'agent.
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe spécialité Danse 20/20 heures, augmentation de 8 heures correspondant au remplacement d'un agent titulaire en formation.

- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe spécialité Danse 10.25/20 heures, augmentation de 3 heures 15 minutes correspondant au remplacement d'un agent titulaire en formation.
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe spécialité Batterie 6/20 heures, augmentation de 2 heures correspondant au remplacement d'un agent démissionnaire.
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe spécialité Percussion 7/20, augmentation de 2 heures correspondant au remplacement d'un agent démissionnaire.
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe spécialité DUMI 20/20 heures, augmentation de 3 heures correspondant au remplacement d'un agent ayant fait valoir ses droits à pension.
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique spécialité DUMI 20/20 heures augmentation d'1 heure 15 minutes correspondant au remplacement d'un agent ayant fait valoir ses droits à pension.
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe spécialité Chant 13/20 heures, augmentation de 3 heures correspondant au remplacement d'un agent ayant fait valoir ses droits à pension.
- 1 poste de Professeur d'Enseignement Artistique classe normal spécialité Piano 16/16 heures, augmentation de 4 heures correspondant au besoin dans la discipline.
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe spécialité DUMI 15/20 heures augmentation d'1 heure 30 minutes correspondant au remplacement d'un agent ayant fait valoir ses droits à pension.
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe spécialité Batterie 5/20 heures diminution de 3 heures 30 minutes correspondant à la demande de l'agent.
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe spécialité Théâtre 6/20 heures correspondant au besoin de développer cet art à Beaurepaire.
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe spécialité Formation musicale 6/20 correspondant au remplacement de deux agents : d'un agent ayant fait valoir ses droits à pension et un agent ayant muté vers une autre collectivité.

#### c. Services techniques

Création d'un poste pour le développement de la pratique du vélo et des mobilités actives. Ce poste est financé par l'ADEME à raison de 29 000 euros sur 3 ans :

- 1 poste de technicien à temps complet pour assurer les missions de chargé(e) de mission vélo et mobilités actives.

Création d'un poste de chauffeur/rippeur pour compenser une mutation interne

- 1 poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet pour assurer les missions de chauffeur/rippeur.

#### d. Environnement

Création de poste dans le cadre d'une promotion interne.

- 1 poste d'Agent de Maîtrise à temps complet pour assurer les missions d'ambassadeur du tri.

#### e. Administration générale

Création d'un poste pour faire face aux besoins du service :

- 1 poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet pour assurer les missions d'archiviste.

- 
- Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique,

Considérant qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement des services d'assurer les missions décrites ci-dessus,

**Le Conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité de ses membres,**

**ADOPTE** les propositions de Madame la Présidente ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs,

**INSCRIT** au budget général les crédits correspondants,

**AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir toute formalité et signer tout acte relatif à ce dossier,

**CHARGE** Madame la Présidente et Madame la Responsable du Service Gestion Comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**